

Paris n'ont pas accepté avec empressement l'offre d'être les juges des *Mémoires* qui devoient concourir à un prix de 50 louis. Il paroît que Mr. Linguet n'a point fait assez d'attention à la nature d'une opération générale & efficace pour la suppression de la mendicité. Les pas de la charité ne se dirigent point vers ces projets éclatans; elle marche dans le silence & le secret pour découvrir les misérables, & leur porter des secours ignorés. Tout ce qui tient à la police des états n'est pas de son ressort, ni par conséquent du ressort des ministres de l'Evangile. Que les chefs des nations fassent des loix pour abolir la mendicité, que les politiques dessinent les plans les plus propres à en assurer l'exécution, la charité des fideles secondera ces projets louables, en leur laissant toute la gloire de l'invention.

